

Avec 2 316 000 étudiants inscrits à la rentrée 2009, les effectifs de l'enseignement supérieur augmentent très fortement (+ 3,7 %). Ils n'ont jamais été aussi nombreux. La hausse des effectifs des formations de santé est particulièrement soutenue sur les cinq dernières années : + 22,9 % en Médecine, Odontologie et + 11 % en Pharmacie.

Après des hausses soutenues (proches de 7 % par an) de 1990 à 1993, puis plus faibles (moins de 2 %) aux deux rentrées suivantes, les effectifs de l'enseignement supérieur ont diminué de 52 000 étudiants entre 1995 et 1998 (*graphique 01*). La reprise amorcée en 1999 s'est poursuivie jusqu'en 2005 (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Cette croissance a été notamment soutenue par la forte hausse du nombre d'étudiants étrangers (*voir fiche 11*). En 2006 et en 2007, le nombre d'étudiants a diminué (respectivement de 1,3 % et de 1 %) : celui des étrangers était en recul de 1 % chaque année. Les effectifs étudiants sont quasiment stables en 2008.

À la rentrée 2009, 2 316 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Avec une augmentation de 3,7 %, qui constitue la plus forte progression depuis 1993, le nombre d'étudiants n'a jamais été aussi important. L'évolution de la taille des générations aurait dû entraîner une diminution de 9 000 jeunes inscrits en 2009-2010 (*tableau 02*). La forte augmentation des effectifs observée à la rentrée 2009 (+ 82 000) s'explique donc par une attractivité plus importante de l'enseignement supérieur (*voir méthodologie ci-contre*), notamment auprès des étudiants étrangers (+ 4,8 % entre 2008 et 2009).

Les filières générales et de santé de l'université (hors IUT) accueillent plus de la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur. Sur la période 1990-2009, l'évolution des effectifs de ces filières suit globalement celle de l'ensemble de l'enseignement supérieur. La situation par filière est très contrastée : c'est en Lettres, Sciences humaines et sociales, qui rassemble plus de la moitié des étudiants inscrits à l'université dans les disciplines générales, que la baisse des effectifs est la plus forte entre 2004 et 2009 (- 15,7 %) (*tableau 03*).

Sur la même période, les effectifs ont également diminué en Sciences et STAPS (- 7,4 %) et ont augmenté en Droit (+ 11,8 %). Dans les formations de Santé, l'augmentation des effectifs s'est poursuivie à un rythme très soutenu entre 2004 et 2009 (+ 22,9 % en Médecine, Odontologie et + 11 % en Pharmacie).

En 2009, l'accroissement des effectifs profite à toutes les filières générales et de Santé. Près de 6 étudiants de ces filières sur 10 sont inscrits dans un cursus licence. C'est en Sciences, STAPS que le poids du cursus doctorat est le plus important (10 %).

La proportion de filles est variable selon les formations. Très majoritaires dans les filières universitaires de Lettres ou de Sciences humaines et en IUFM (sept sur dix), ainsi que dans les formations paramédicales ou sociales (huit sur dix), les filles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (CPGE, IUT) et, surtout, dans les filières à caractère scientifique : elles ne représentent qu'un peu plus d'un quart (26 %) des effectifs dans les écoles d'ingénieurs (*graphique 04*).

Au total, près de 153 000 diplômes de l'enseignement supérieur court (BTS et DUT) ont été délivrés en 2008 (*graphique 05*), leur nombre, qui avait stagné pendant cinq ans, progresse de 4 % ; près de 70 % d'entre eux sont des BTS.

Si le nombre de licences professionnelles augmente de 8,3 % en 2008 par rapport à 2007, celui des autres licences diminue de 4,1 %. Parallèlement, la croissance des diplômes universitaires de niveau bac + 5 se poursuit (+ 0,7 %) : 96 400 masters ont été délivrés en 2008, soit 45 600 de plus qu'en 1998. Par ailleurs, 28 600 diplômes d'ingénieurs ont été obtenus à la session 2008 contre 23 100 en 1998, soit une progression de 24,1 % en dix ans.

Les données publiées couvrent le champ aussi complet que possible de l'enseignement supérieur, hors formations par alternance et apprentissage sauf à l'université (pour plus de détails voir Repères et références statistiques, édition 2010, 6.1 et 6.2).

La variation des effectifs d'étudiants entre deux rentrées peut être due « naturellement » à l'évolution de la population en âge de faire des études « effet démographique » ou à la fluctuation de l'attractivité pour l'enseignement supérieur « effet scolarisation ». Pour mieux comprendre la part de chaque effet, on utilise les taux de scolarisation et la répartition par âge de la population.

Les **taux de scolarisation** par âge sont les quotients du nombre de jeunes d'un âge donné scolarisés dans l'enseignement supérieur par l'effectif estimé de la population du même âge. En appliquant les taux observés à la rentrée 2008 à la population de 2009, on obtient un nombre d'étudiants fictifs pour la rentrée 2009.

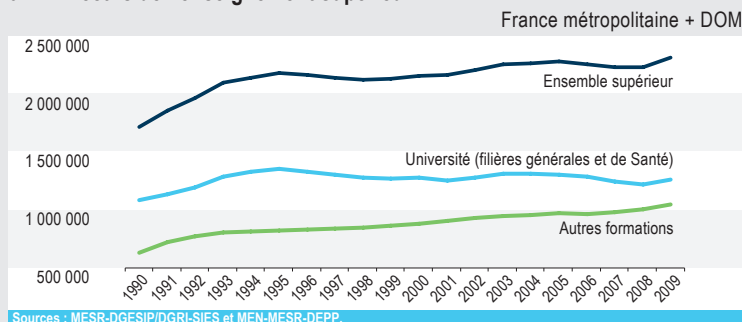
L'« **effet démographique** » est l'écart entre ce nombre et le nombre d'étudiants effectivement inscrits en 2009.

L'« **effet scolarisation** » est la différence entre l'évolution du nombre d'étudiants entre les rentrées 2008 et 2009 et cet « effet démographique ».

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

Champ : France métropolitaine + DOM.

01 Effectifs de l'enseignement supérieur



02 Variation des effectifs de l'enseignement supérieur due à la démographie et à la scolarisation

France métropolitaine + DOM

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'inscrits (milliers)	2 283	2 254	2 232	2 234	2 316
dont					
Université (hors IUT)	1 309	1 285	1 248	1 224	1 268
IUT	113	114	116	118	118
STS	230	228	231	234	240
CPGE	75	76	78	80	81
<i>Variation du nombre d'inscrits</i>	13	- 29	- 22	0	82
<i>Effet démographique</i>	13	8	4	7	- 9
<i>Effet scolarisation</i>	1	- 38	- 26	- 7	91

Lecture : à la rentrée 2009, les effectifs totaux de l'enseignement supérieur ont augmenté de 82 000 étudiants. L'évolution de la taille des générations (effet démographique) aurait entraîné, si elle avait agi seule, une diminution de 9 000 étudiants.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

03 Répartition des effectifs des universités françaises par cursus et par groupe en 2009-2010

France métropolitaine + DOM

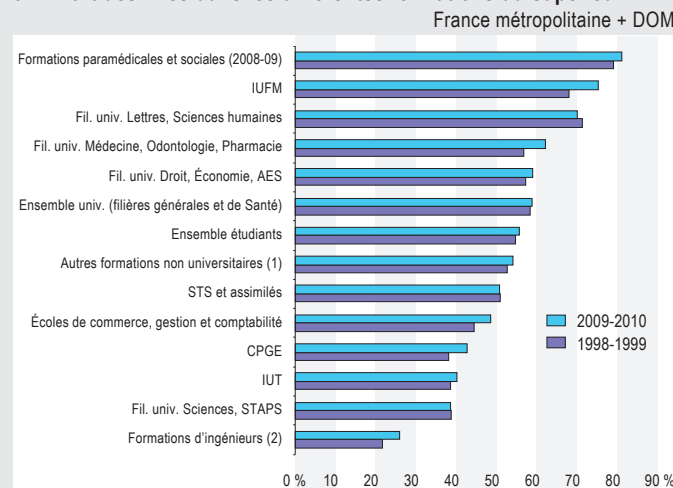
Disciplines	Cursus			Ensemble		Nouveaux entrants (1)	
	licence	master	doctorat	Effectifs	% variation 2009-10/ 2004-05	Effectifs	% variation 2009-10/ 2004-05
Droit	115 701	69 548	8 238	193 487	11,8	37 032	18,3
Économie, AES	114 223	67 727	4 097	186 047	2,9	28 572	1,9
Lettres, Sciences humaines	270 203	113 803	23 134	407 140	- 15,7	81 034	- 14,8
Sciences, STAPS	164 361	87 873	27 940	280 174	- 7,4	43 090	- 14,0
Médecine, Odontologie	59 456	109 589	1 183	170 228	22,9	32 135	34,9
Pharmacie	9 563	20 889	398	30 850	11,0	4 468	- 9,7
IUT	118 139			118 139	5,1	50 665	5,6
IUFM		58 518		58 518	(2)		
Total	851 646	527 947	64 990	1 444 583	- 2,2	276 996	- 1,5

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

(2) En 2004-2005 aucun IUFM ne faisait partie du champ université. Le rattachement aux universités a commencé en 2008-2009.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

04 Part des filles dans les différentes formations du supérieur

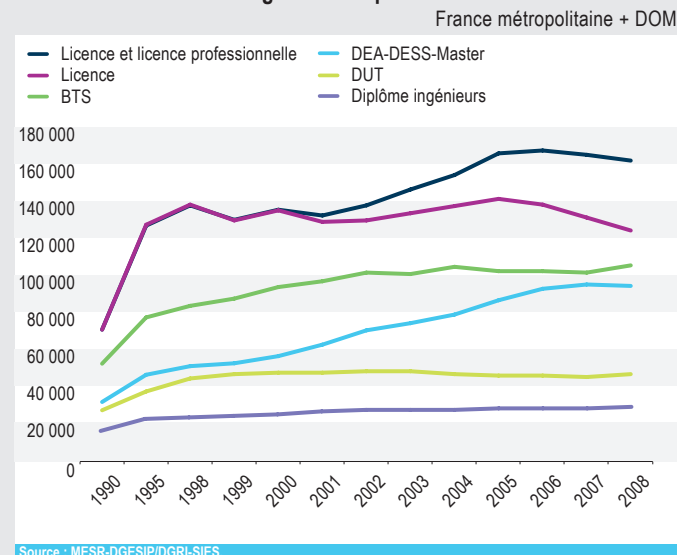


(1) Groupe non homogène : grands établissements, ENS, UT et INP hors ingénieurs, préparations intégrées, formations comptables non universitaires, écoles artistiques et culturelles, d'architecture, juridiques et administratives, de journalisme, vétérinaires...

(2) Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologie et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

05 Évolution du nombre de diplômés délivrés dans les principales formations de l'enseignement supérieur



Dans l'enseignement supérieur français, 278 000 étudiants sont de nationalité étrangère, soit 12 % du total. Près des trois quarts étudient à l'université. En dix ans, les étrangers ont beaucoup contribué à la croissance des effectifs. Les étudiants étrangers sont proportionnellement plus nombreux dans les cursus master et doctorat qu'en licence.

Entre 1999 et 2009, le nombre d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français est passé de 161 000 à 278 000, progressant ainsi de 73 %. Cette croissance explique les deux tiers de la croissance totale des effectifs de l'enseignement supérieur : sans elle, le nombre total d'étudiants aurait augmenté de 2,9 % au lieu de 8,4 %. Le nombre d'étudiants étrangers augmente de 4,8 % en 2009 par rapport à 2008, alors que le nombre total d'étudiants progresse de 3,7 %.

Sur cette décennie, la part des étrangers dans la population étudiante est passée de 7,5 % à 12 % (graphique 01). Cette hausse concerne l'ensemble des formations du supérieur, à l'exception des STS et CPGE où la part des étrangers reste très faible (2,6 %). En IUT, elle demeure faible (6,3 %) malgré une augmentation de 2,4 points. C'est dans les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs et les universités (filières générales et de santé) que la progression est la plus forte (entre 4 et 7 points). En 2009, ces formations se situent au-dessus de la moyenne avec un maximum de 16,3 % en université.

Près des trois quarts (73,3 %) des étudiants étrangers vont à l'université, contre un peu plus de la moitié (51,2 %) des étudiants français. Dans les universités, près de 80 % des étudiants étrangers ne sont pas titulaires d'un baccalauréat français mais d'un titre équivalent (tableau 02). Cette proportion est en constante augmentation depuis la rentrée 1999 où elle était de 56,8 %.

Les Africains représentent près de la moitié des étudiants étrangers (44 % en 2009), même si leur part a diminué de 6 points en sept ans (graphique 03). Cette baisse tient principalement aux Marocains qui, tout en restant le premier contingent d'étrangers, voient leur

poins passer de 16,4 % en 2002 à 11,4 % en 2009. La proportion d'Asiatiques augmente et les Chinois sont désormais la deuxième nationalité la plus représentée avec 10,5 % des effectifs, contre 5,2 % en 2002. La part des autres Asiatiques est également en forte progression, en particulier celle des Vietnamiens dont le nombre a plus que doublé en sept ans.

À l'université, les étudiants étrangers s'inscrivent davantage en cursus doctorat (12,4 % d'entre eux contre 3,3 % pour les Français) et master (44,2 % contre 32 %). Il existe cependant des différences selon leur provenance géographique (tableau 04). Par exemple, plus de 15 % des étudiants asiatiques ou américains sont inscrits en cursus doctorat, contre moins de 10 % pour les étudiants africains (hors Maghreb).

Les choix de filières diffèrent entre les étudiants de nationalité française et les étudiants de nationalité étrangère et, parmi ceux-ci, selon la nationalité (graphique 05). Comme l'ensemble des étudiants à l'université, près d'un tiers des étudiants étrangers choisit la filière Lettres, Sciences humaines. C'est pour les filières Sciences économiques, AES et IUT que les différences sont les plus importantes : en 2009, 21,5 % des étudiants étrangers s'orientent vers la filière Sciences économiques, AES contre 12 % des étudiants français. Les étudiants en provenance du Maghreb choisissent autant les filières de Santé que les étudiants de nationalité française (respectivement 15,1 % et 15,4 %), alors que les autres étrangers la choisissent peu. Ils privilégient aussi les Sciences : plus d'un tiers des étudiants maghrébins sont inscrits en Sciences contre un quart pour l'ensemble des étudiants étrangers. Enfin, plus de la moitié des étudiants américains s'inscrivent en Lettres, Sciences humaines et sociales contre moins d'un tiers pour l'ensemble des étrangers.

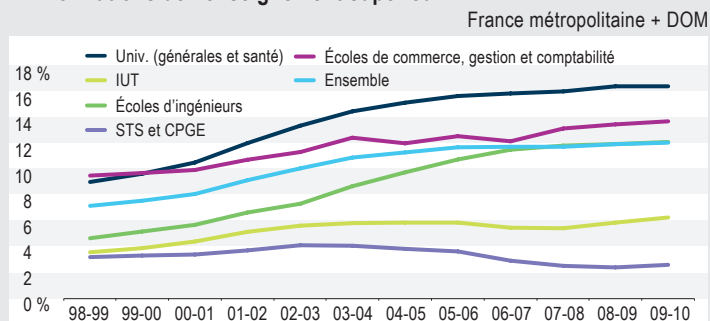
On peut distinguer la population des **étrangers** venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études en ne considérant que les étudiants étrangers non titulaires du baccalauréat, inscrits via un titre admis en équivalence. Il s'agit d'une approximation dans la mesure où il est possible de passer le baccalauréat à l'étranger. Néanmoins, on ne peut isoler ces étudiants que sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Depuis 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans leur université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs ont quitté le champ des universités en 2008-2009.

Les effectifs étudiants étrangers dans les IUFM ne sont pas pris en compte dans les tableaux portant sur les universités. On compte 785 étrangers dans les IUFM. 74 % d'entre eux sont des ressortissants de l'Union européenne. En effet, seuls les étudiants étrangers originaires de l'Union européenne sont autorisés à passer les concours d'enseignement dans des établissements publics.

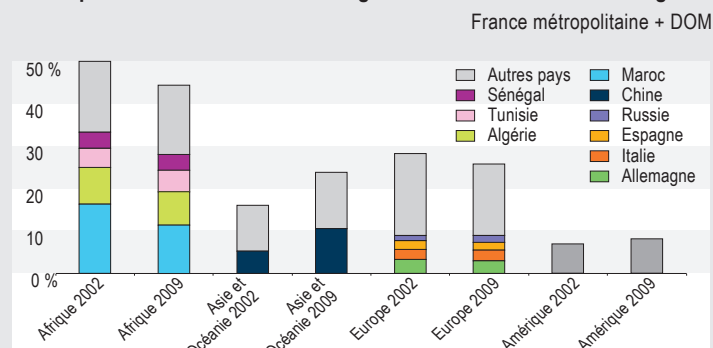
Source : MESR-DGSIP/DGRI-SIES.
Champ : France métropolitaine + DOM.

01 Évolution de la proportion d'étrangers dans les principales formations de l'enseignement supérieur



Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

03 Répartition des étudiants étrangers selon leur continent d'origine



Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP.

02 Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités

France métropolitaine + DOM

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 (1)	2009-2010 (1)
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	208 007	204 290	206 475	214 252
dont non bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	160 701	159 368	162 687	169 896
Variation annuelle (%)						- 0,7 %	- 1,8 %	1,5 % (2)	3,8 %
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5 %	11,4 %	8,7 %	9,8 %	14,7 %	14,9 %	15,0 %	15,4 %	15,5 %

(1) Les effectifs ne comportent pas les étudiants inscrits dans les formations IUUFM.

(2) L'évolution en 2008-2009 par rapport à 2007-2008 est calculée à champ constant, c'est-à-dire sans les étudiants d'IUUFM et des écoles d'ingénieurs qui ont quitté le champ universitaire en 2008-2009.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

04 Répartition des étudiants dans les cursus universitaires selon le continent en 2009

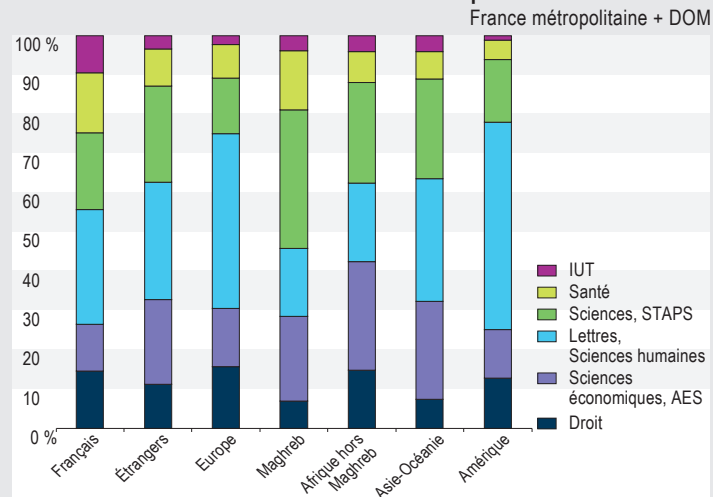
France métropolitaine + DOM

Continent/cursus LMD	Licence	Master	Doctorat	Effectif
Français	64,8	32,0	3,3	1 171 813
Étrangers	43,4	44,2	12,4	214 252 (1)
Europe	47,4	40,8	11,8	48 003
Maghreb	37,7	51,1	11,2	52 941
Afrique hors Maghreb	47,5	43,3	9,2	48 003
Asie-Océanie	42,7	40,7	16,6	48 122
Amérique	39,5	44,8	15,7	17 038

(1) On compte 145 étudiants sans nationalité, apatrides ou non renseignés.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

05 Les choix de filières à l'université en 2009 par nationalité



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

Le fait d'habiter ou non chez ses parents est un facteur important pour étudier les conditions de vie des étudiants. Si les deux tiers d'entre eux ne vivent plus chez leurs parents, les situations sont contrastées et seuls 26 % sont totalement indépendants, d'un point de vue résidentiel et financier.

En 2010, 35 % des étudiants vivent chez leurs parents, 33 % vivent seuls ou en couple tandis que 12 % sont en résidence collective et 10 % en colocation (*graphique 01*).

Les conditions de logement varient beaucoup selon les « types » d'étudiants. La prise d'indépendance est progressive avec l'âge : la moitié des moins de 21 ans vit au domicile de ses parents contre seulement 16 % des plus de 22 ans. La zone de résidence de l'étudiant a aussi beaucoup d'importance (*graphique 02*). C'est dans les aires urbaines de moins de 50 000 habitants, dans celle de Paris et dans l'espace rural que les étudiants logent en majorité au domicile familial : au niveau licence, 48 % des étudiants dans les aires urbaines de moins de 50 000 habitants, 61 % dans l'aire urbaine de Paris et 63 % dans les communes hors aires urbaines. Ils sont moins nombreux dans ce cas dans les villes des grandes aires urbaines de province (entre 31 et 35 %).

La distance entre le logement parental et le lieu d'étude en province, l'attractivité de l'offre de formation dans les grandes villes ainsi que les difficultés pour se loger et l'offre de transport en région parisienne expliquent probablement ces différences.

Cependant, avoir quitté le domicile des parents ne veut pas nécessairement dire avoir rompu les liens avec eux. Pour preuve, 34 % reviennent dormir chez eux au moins deux à trois week-ends par mois (45 % pour ceux logés en résidence collective) et 41 % lavent leur linge chez leurs parents ou ceux de leur conjoint(e) (53 % en résidence collective).

À mode de logement équivalent, les situations d'indépendance révèlent des réalités contrastées d'un point de vue économique. Pour résumer au mieux cette diversité, on distingue les étudiants selon trois grandes

caractéristiques : être hébergé ou non par ses parents, exercer ou non une activité rémunérée importante (au moins à mi-temps et au moins six mois par an) ou effectuer ou non sa propre déclaration de revenus. Ainsi, on obtient quatre groupes :

1. Les « cohabitants sous tutelle » vivant au domicile de leurs parents et restés dépendants économiquement de leur famille (28 %) ;
2. Les « décohabitants sous tutelle » vivant dans leur propre logement mais rattachés fiscalement à leurs parents (39 %) ;
3. Les « cohabitants économiquement autonomes » vivant au domicile de leurs parents mais se distinguant par un des signes d'autonomie matérielle (7 %) ;
4. Les « émancipés » vivant dans leur propre logement et effectuant leur propre déclaration de revenus (26 %).

Si les étudiants ne se sentent pas extrêmement privilégiés (plus de la moitié déclarent s'être restreints pour des raisons financières depuis la rentrée universitaire), ils n'ont pas l'impression pour autant d'être un groupe paupérisé (seuls 11 % se déclarent très insatisfaits de leurs ressources). Selon les indicateurs de confort et de difficulté économique retenus (*tableaux 03 et 04*), des divergences apparaissent entre catégories : les indicateurs les plus sensibles à l'insolvabilité (demande d'aide d'urgence, restriction) soulignent la situation intermédiaire des « décohabitants sous tutelle » et des « cohabitants économiquement autonomes » ; les deux indicateurs les plus associés au travail rémunéré opposent ceux qui sont économiquement autonomes à ceux sous tutelle, quelle que soit l'indépendance résidentielle ; enfin la part du budget allouée aux sorties est plus importante chez les cohabitants que chez les décohabitants.

La 6^e édition de l'enquête *Conditions de vie des étudiants* de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a été réalisée au printemps 2010. Plus de 130 000 étudiants ont été invités, par courrier, à répondre à un questionnaire sur Internet. Plus de 33 000 étudiants ont participé, soit un taux de réponse de l'ordre de 25 %.

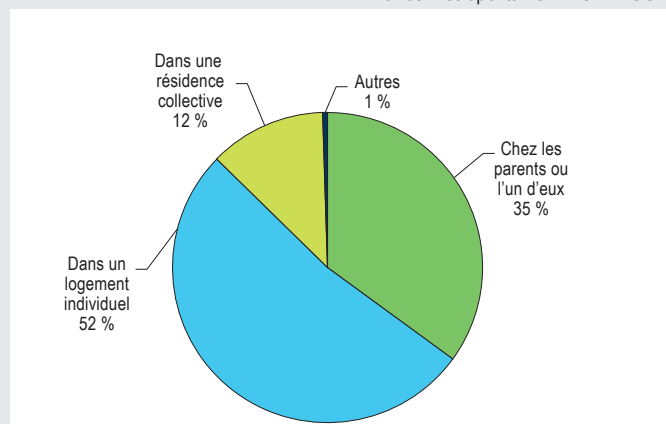
Pour garantir une meilleure représentativité, les données brutes sont pondérées en référence aux données centralisées par les services statistiques des ministères de tutelle sur les inscriptions effectives dans les établissements.

Les premiers résultats présentés ici portent sur les étudiants en universités (hors formations d'ingénieur), et classes supérieures de lycée (CPGE et STS), soit un échantillon de 26 700 personnes.

Source : OVE, enquête *Conditions de vie des étudiants*, 2010.
Champ : étudiants inscrits l'année 2009-2010 en universités hors formations d'ingénieurs (France métropolitaine + DOM + COM) et classes supérieures de lycée (CPGE et STS, publics MEN-MESR, France métropolitaine).

01 Logement occupé lors d'une semaine normale de cours (en %)

France métropolitaine + DOM + COM



Lecture : en 2010, 12 % des étudiants vivent en résidence collective (principalement en résidence universitaire mais aussi en foyer ou en résidence privée).

Source : OVE, enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.

03 Indicateurs de difficultés (en %)

France métropolitaine + DOM + COM

Degré d'autonomie	Assistance de la famille	Demande d'aide d'urgence *	Restriction	Pioche dans les économies	Revenu du travail indispensable pour vivre	Travail difficilement conciliable avec les études
Cohabitants sous tutelle	17,1	1,7	43,7	42,0	6,1	7,3
Décohabitants sous tutelle	26,0	3,5	54,0	48,9	14,9	9,3
Cohabitants économiquement autonomes	21,4	5,0	50,9	46,4	28,3	18,4
Décohabitants émancipés	25,2	6,5	57,1	51,4	42,7	19,6
Ensemble	23,0	3,9	51,7	47,4	20,7	12,1

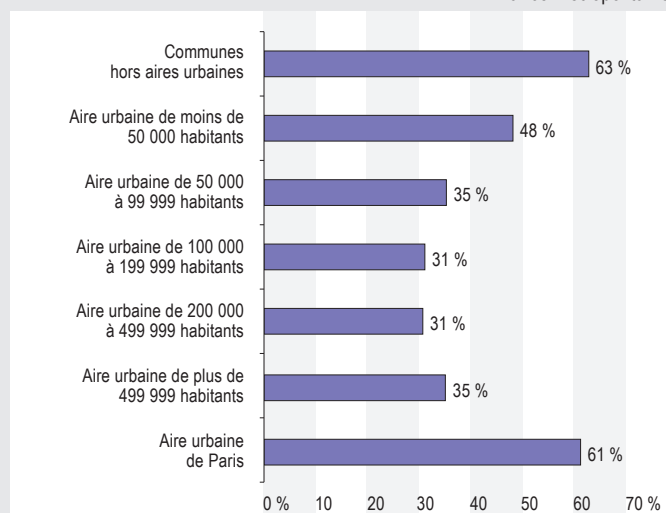
* Aides sociales du fonds national d'aide d'urgence, hors bourses et aides au logement ; elles sont versées annuellement aux étudiants rencontrant des difficultés pérennes ou de façon ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés.

Lecture : 42,7 % des décohabitants émancipés disent que le revenu qu'ils tirent de leur(s) activité(s) rémunérée(s) leur est indispensable pour vivre.

Source : OVE, enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.

02 Étudiants logés chez leurs parents selon la taille de l'aire de résidence (étudiants en licence, en %)

France métropolitaine



Lecture : 31 % des étudiants en licence résidant dans une aire urbaine de 200 000 à 499 999 habitants sont logés au domicile de leurs parents ou de l'un d'eux.

Source : OVE, enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.

04 Indicateurs de confort (en %)

France métropolitaine + DOM + COM

Degré d'autonomie	Part des sorties dans le budget propre de l'étudiant	Satisfaction des ressources *	Satisfaction du logement *
Cohabitants sous tutelle	32,7	46,7	79,7
Décohabitants sous tutelle	16,7	43,1	62,1
Cohabitants économiquement autonomes	28,5	42,5	70,7
Décohabitants émancipés	12,0	30,3	56,3
Ensemble	17,5	40,7	66,1

* % de satisfaits et très satisfaits sur une échelle de 1 à 5.

Lecture : les cohabitants sous tutelle consacrent 32,7 % de leur budget propre aux sorties ; 46,7 % sont satisfaits de leurs ressources et 79,7 % de leur logement.

Source : OVE, enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.

16 % des étudiants français inscrits en universités et classes supérieures de lycée ont fait un séjour à l'étranger en lien avec leurs études depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur. Un tiers d'entre eux déclare avoir bénéficié d'un programme international. Les principaux freins à la mobilité sont d'ordre financier.

En 2010, 16 % des étudiants de nationalité française déclarent avoir effectué au moins un séjour à l'étranger en relation avec leurs études depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur. Interrogés sur les motifs de ces séjours à l'étranger, 39 % de ces étudiants déclarent être partis dans le cadre d'une poursuite d'études, 33 % pour exercer une activité professionnelle (stages inclus) et 47 % pour un autre motif (cours de langue, école d'été, voyage d'étude...).

La proportion d'étudiants ayant connu une période de mobilité internationale dépend mécaniquement de l'avancement dans le cursus : 12 % des étudiants en licence (hors primo-inscrits), 27 % en master et 39 % en doctorat. À cycle d'études équivalent, on observe des variations significatives selon les filières. Ainsi, au niveau master, les étudiants d'université inscrits en Lettres et Langues ont plus fréquemment effectué un séjour à l'étranger que les autres (*graphique 01*). Les motifs des séjours fluctuent aussi selon les filières d'études : alors que les étudiants inscrits en Lettres, Langues ou en Droit, Économie citent plus fréquemment les poursuites d'études, ceux inscrits en Sciences ou en Santé partent beaucoup plus souvent dans le cadre d'une activité professionnelle (*tableau 02*).

Tous cursus confondus, la mobilité internationale dépend aussi du profil social de l'étudiant, illustré ici par l'attribution d'une bourse sur critères sociaux : 14 % des étudiants boursiers ont connu une période de mobilité internationale pendant leur parcours contre 17 % des non boursiers.

Près de 35 % des étudiants qui ont fait un séjour d'études à l'étranger mentionnent que ce séjour s'est déroulé dans le cadre d'un programme international d'échange (Erasmus ou autres). C'est en Lettres, Langues (44 %) et en Droit, Économie (42 %) que cette situation est la plus fréquente. En Sciences et en Santé ce type de séjour est plus rare (28 %).

Les étudiants se rendent le plus souvent au Royaume-Uni (*tableau 03*). Les deux autres pays européens les plus cités sont l'Espagne et l'Allemagne. Au total, plus des deux tiers des séjours se font dans un pays européen. En dehors du vieux continent, c'est en Amérique que les étudiants se rendent le plus souvent et plus particulièrement aux États-Unis.

La durée moyenne des séjours à l'étranger est de 5 mois. Elle varie significativement selon la nature du séjour : 9 mois pour les poursuites d'études, 5 mois pour les activités professionnelles et 3 mois pour les séjours liés à un autre motif.

Parmi les étudiants qui n'ont pas séjourné à l'étranger depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur, 43 % déclarent qu'ils envisagent de le faire à l'avenir et 41 % qu'ils ne l'envisagent pas. Le principal obstacle à la mobilité cité par ces étudiants est le financement du séjour (*graphique 04*). Il est davantage mentionné par les étudiants qui appartiennent à des catégories sociales défavorisées. C'est ainsi que 59 % des boursiers y font référence contre 40 % des non boursiers. Les étudiants mentionnent ensuite des obstacles relatifs à l'inadéquation avec la formation et au manque d'information.

La 6^e édition de l'enquête Conditions de vie des étudiants de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a été réalisée au printemps 2010. Plus de 130 000 étudiants ont été invités, par courrier, à répondre à un questionnaire sur Internet. Plus de 33 000 étudiants ont participé, soit un taux de réponse de l'ordre de 25 %.

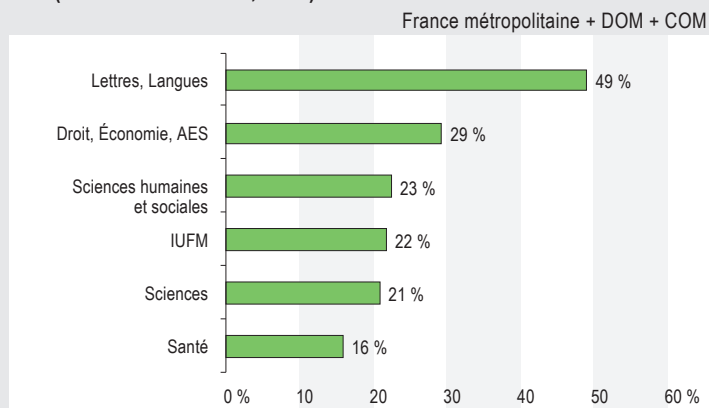
Pour garantir une meilleure représentativité, les données brutes sont pondérées en référence aux données centralisées par les services statistiques des ministères de tutelle sur les inscriptions effectives dans les établissements.

Les premiers résultats présentés ici portent sur les étudiants en universités (hors formations d'ingénieur), et classes supérieures de lycée (CPGE et STS), soit un échantillon de 26 700 personnes.

Source : OVE, enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.

Champ : étudiants de nationalité française inscrits l'année 2009-2010 en universités hors formations d'ingénieurs (France métropolitaine + DOM + COM) et classes supérieures de lycée (CPGE et STS, publics MEN-MESR, France métropolitaine) (échantillon de 24 727 personnes).

01 Séjours à l'étranger en relation avec les études depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur selon la discipline (étudiants en master, en %)



Lecture : 21 % des étudiants en Sciences inscrits au niveau master ont effectué au moins un séjour à l'étranger en relation avec leurs études depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur.

Source : OVE, enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.

02 Motifs des séjours à l'étranger en relation avec les études effectués depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur selon la discipline (étudiants en master, en %)

France métropolitaine + DOM + COM

Discipline	Poursuite d'études	Activité professionnelle (stages inclus)	Autres (cours de langue, écoles d'été, voyage d'étude...)
Lettres, Langues	58,2	35,7	36,2
Sciences humaines et sociales	48,7	30,7	43,7
Droit, Économie, AES	61,7	34,9	34,1
Sciences	41,5	48,7	27,3
Santé	40,7	51,9	20,3
IUFM	50,2	30,1	39,8
Ensemble	53,7	36,8	34,9

Lecture : 48,7 % des étudiants en Sciences inscrits au niveau master ayant effectué au moins un séjour à l'étranger en relation avec leurs études depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur l'ont fait dans le cadre d'une activité professionnelle.

Source : OVE, enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.

03 Pays de destination pour les séjours à l'étranger en relation avec les études (en %)

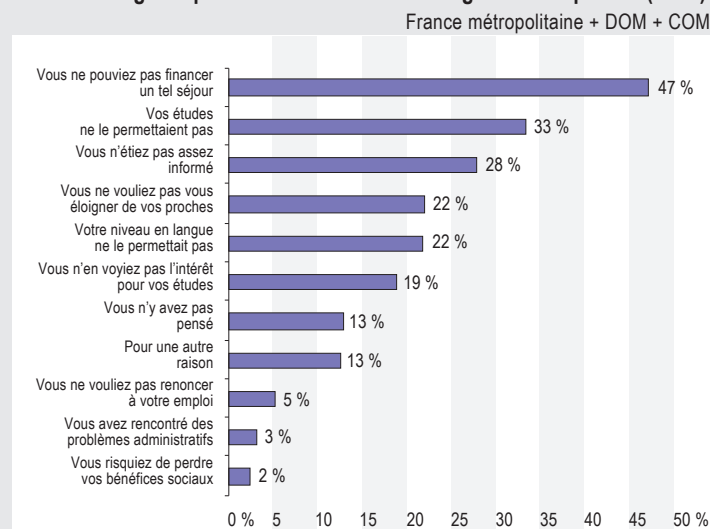
France métropolitaine + DOM + COM

Pays de destination	Part d'étudiants qui déclarent s'y être rendus lors de leur séjour le plus long
Royaume-Uni	24,6
Espagne	12,1
Allemagne	10,7
Italie	5,0
Irlande	4,5
Autre pays d'Europe	14,0
Total Europe	70,9
USA	7,6
Autre pays d'Amérique	10,2
Total Amérique	17,8
Autre continent	11,3
Total	100,0

Lecture : 24,6 % des étudiants ayant effectué au moins un séjour à l'étranger en relation avec leurs études depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur se sont rendus au Royaume-Uni.

Source : OVE, enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.

04 Obstacles à la mobilité cités par les étudiants qui n'ont pas séjourné à l'étranger depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur (en %)



Lecture : 47 % des étudiants n'ayant pas effectué de séjour à l'étranger en relation avec leurs études depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur déclarent qu'ils ne sont pas partis car ils ne pouvaient pas financer un tel séjour.

Source : OVE, enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.